



**NATIONS  
UNIES**



**Convention sur la lutte  
contre la désertification**

Distr.  
LIMITÉE

ICCD/COP(8)/L.25  
14 septembre 2007

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**CONFÉRENCE DES PARTIES**  
**Huitième session**  
**Madrid, 3-14 septembre 2007**

**Point 15 de l'ordre du jour**  
**Relations entre le secrétariat et le pays hôte**

**Relations entre le secrétariat et le pays hôte**

Projet de décision présenté par le Président du Comité plénier

*La Conférence des Parties,*

*Rappelant* sa décision 5/COP.1 sur le lieu d'implantation du secrétariat permanent de la Convention,

*Rappelant également* sa décision 29/COP.7 sur les relations entre le secrétariat et le pays hôte,

*Ayant examiné* le document ICCD/COP(8)/12 sur les relations entre le secrétariat et le pays hôte,

*Notant* que le secrétariat a transféré, en juin 2006, le complexe des Nations Unies à Bonn (Allemagne) et que des dispositions transitoires ont été prises, y compris concernant le partage des coûts d'entretien et d'exploitation des nouveaux locaux,

1. *Prie* le secrétariat de continuer à développer ses relations avec le Gouvernement allemand, l'État de Rhénanie du Nord-Westphalie et la ville de Bonn, ainsi qu'avec d'autres parties prenantes;

GE.07-70726 (F) 210907 230907

2. *Encourage* le secrétariat à rechercher des solutions plus efficaces par rapport à leurs coûts pour la tenue des réunions officielles à Bonn, en attendant de disposer d'installations de conférence appropriées, et *invite* le Gouvernement allemand à continuer de contribuer, à titre volontaire, aux réunions de la Convention organisées à Bonn;

3. *Invite également* les organismes des Nations Unies dont le siège est à Bonn et le Gouvernement allemand à mener à bien leurs consultations et à conclure un accord relatif aux locaux avant la fin septembre 2008;

4. *Prie* le Gouvernement allemand de continuer d'absorber l'essentiel des coûts et d'assumer la responsabilité de l'entretien et de l'exploitation des nouveaux locaux;

5. *Prie en outre* le secrétariat de lui faire rapport à sa neuvième session au sujet des progrès réalisés concernant ses relations avec le pays hôte.

-----